



Union Départementale des Premiers Secours de l'Aisne
U.D.P.S. 02 - 7 ALLEE OLIVIER MESSIAEN - BP 30095 - 02203 SOISSONS CEDEX
<http://www.udps02.com> - contact@udps02.com - Tél : 0.811.380.180

FORMATION DE FORMATEUR EN PREMIERS SECOURS

P.A.E. F.P.S.

Public visé :

L'Unité d'Enseignement de « **Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours – P.A.E. F.P.S.** », d'une durée de **49 heures**, s'adresse à toute personne majeure, qui souhaite avoir une activité de formation professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'un organisme public ou d'une association agréée de sécurité civile.

Cette formation est ouverte y compris aux **Personnes en Situation d'Handicap** (P.S.H.).

Objectifs de la formation :

- Acquérir des capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification et en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes.

- Contextualiser ses compétences de formateur, acquises ou en cours d'acquisition, au domaine particulier de l'enseignement aux premiers.

Prérequis :

Être titulaire du certificat de compétences "Premiers Secours en Equipe niveau 2" ou équivalent.

Être titulaire de la formation "Pédagogie Initiale et Commune de Formateur"

Description :

La formation se compose de 16 parties permettant à chaque apprenant d'acquérir différentes compétences :

- Evaluer le niveau de connaissances acquises et celles restant à acquérir ;
- Apporter des connaissances structurées ;
- Organiser l'apprentissage des apprenants ;
- Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité ;
- Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe ;
- Suivre un référentiel interne de formation et adapter si nécessaire les activités ;
- Evaluer l'apprenant en utilisant différents types d'évaluation et outils ;
- S'auto-évaluer dans son rôle de formateur ;
- Etablir une communication dans le cadre de la formation ;
- Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies ;
- Gérer la mise en place d'une formation ;
- Positionner le groupe en situation d'apprentissage ;
- Gérer les comportements et les différentes attitudes au sein du groupe
- Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques adaptés ;
- La parfaite maîtrise technique relatives aux premiers secours ;
- La parfaite maîtrise des procédures relatives aux premiers secours.

Modalités pédagogiques :

Les connaissances requises sont regroupées dans un programme modulaire, progressif, intégré et sont apportées par une méthode de pédagogie interactive et démonstrative, cette formation se déroule sous forme de :

- Travaux en sous-groupe ;

Numéro SIRET : 509 559 811 00039, Code NAF : 8559B.

Enregistrée sous le numéro 22 02 01002 02. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

« Association loi 1901, déclarée à la sous-préfecture de SOISSONS le 15/09/2008 sous le numéro W024000007, publiée au JO le 18/10/2008. »

- Exercices pratiques et de simulation ;
- Jeux de rôles.

Moyens et supports pédagogiques :

Une salle dégagée permettant le déploiement des matériels pédagogiques spécifiques et la réalisation des exercices.

Modalités d'évaluation et de suivi :

L'acquisition des compétences relatives à cette Unité d'Enseignement est sanctionnée par la délivrance d'un **certificat de compétences de « Formateur en Premiers Secours » - P.A.E. F.P.S.**

Ce certificat est délivré par la préfecture du département concerné.

La validation se déroule en deux temps :

- une évaluation formative réalisée par l'équipe pédagogique ;
- la présentation d'un dossier au jury de la préfecture conformément à l'annexe 3 de l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié.

La certification est proclamée par le jury préfectoral au vu des évaluations continues qui attesteront du niveau d'acquisition des compétences.

Profil du / des Formateur(s) :

Les formateurs sont titulaires du **certificat de compétences de « Formateur de Formateurs**, et sont à jour de formation continue. Le responsable pédagogique est titulaire du **certificat de compétences de « Conception et Encadrement d'une action de formation »**.

Elle est organisée pour un effectif de **six à dix-huit apprenants**.

Le taux d'encadrement est proportionnel au nombre d'apprenants. Soit deux formateurs (dont un est désigné responsable pédagogique) de six à douze apprenants, et trois formateurs (dont un est désigné responsable pédagogique) de treize à dix-huit apprenants.

Personne en Situation de Handicap :

Contactez notre référent « administratif, pédagogique et handicap » – monsieur BEAUVAIS Jonathan à **contact@udps02.com** ou au **0.811.380.180**.

Dernière mise à jour : 11/04/2024.